

Témoignages d'Européens

Histoires vraies

Cette histoire se passe en 2001 dans un collège. Un garçon nommé Ibrahim, qui vient du Maroc s'inscrit en quatrième. Il se présente devant la classe, il est mal à l'aise à cause des chuchotements et des rires qui se passent autour de lui. À la récréation, les élèves jouent au football et il demande s'il peut jouer avec eux, mais ils répondent qu'ils sont déjà assez nombreux.

Il s'énerve mais se contrôle. Il y a un groupe de filles qui a l'air sympathique mais il n'ose pas leur parler car il ne maîtrise pas très bien le français. Puis à son retour en cours, il est isolé au fond de la classe et ne comprend rien au cours. À midi, il voit une table constituée d'un groupe de garçons de sa classe et quelque chose le frappe. Il remarque un garçon d'origine asiatique aux yeux bridés, en train de chercher de l'eau et en même temps qui donne son dessert à la bande. Il s'efforce de rire à la blague d'un de ses soi-disant copains. Ibrahim en conclut



soudain que la bande se sert du jeune Asiatique. À quatre heures et demie, il va voir le garçon et lui demande pourquoi il se laisse marcher dessus comme cela. L'Asiatique, nommé Chang, lui répond que c'est pour se faire accepter. Ibrahim lui conseille de se rebeller, mais Chang lui répond que s'il fait cela il n'aura plus d'amis. Ibrahim lui propose de devenir son ami et Chang accepte avec un grand sourire.

Nicolas 16 ans

Il était seul. Seul depuis toujours. Il vivait seul, personne ne se souciait de lui et il ne voulait de personne. Il avait grandi seul, les autres enfants se moquaient de lui, de sa couleur et de ses origines. Il donnait l'impression de se moquer des injures de ses camarades, mais en grandissant, il en avait gardé des traces. Il était extrêmement susceptible dès que l'on parlait de lui. Il vivait sa vie dans un petit pavillon de banlieue, sans rien demander à personne et ne demandait rien en retour. Il était technicien de surface dans une grande entreprise. Un travail banal dans une vie banale.



Edouard 16 ans

ELLE DIT :



L'Europe des différences

L'Europe pour tous

NOUS DISONS :



14 adolescents
du lycée Bristol (Cannes)
Animation : David Giordanengo

Article 18

Droit d'asile. Le droit d'asile est garanti dans le respect des règles de la convention de Genève du 28 juillet 1951 et du protocole du 31 janvier 1967 relatifs au statut des réfugiés et conformément au traité instituant la Communauté européenne.